

## Les dix commandements de Dieu (Ex 20 :3-17)

1. **Tu n'auras pas d'autres dieux** devant ma face.

2. **Tu ne te feras point d'image taillée**, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. **Tu ne te prosternerás point devant elles**, et tu ne les serviras point ; car moi, l'Eternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements.

3. **Tu ne prendras point le nom de l'Eternel, ton Dieu, en vain** ; car l'Eternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain.

4. **Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier**. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Eternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car en six jours l'Eternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi l'Eternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié.

5 **Honore ton père et ta mère**, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Eternel, ton Dieu, te donne.

6 Tu ne **tueras** point.

7 Tu ne commettras point **d'adultère**.

8 Tu ne **déroberas** point.

9 Tu ne porteras point de **faux témoignage contre ton prochain**.

10 Tu ne **convoiteras point** la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain.